

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES DE LA COTE-VERMEILLE ET ILLIBERIS

Tarifs MONTESQUIEU-DES-ALBERES

2019

facturation semestrielle

MONTANT T.T.C. de la PRIME FIXE			
	EAU TVA 5,50%	ASST 10%	TVA
<u>Distribution de l' eau</u>			
Abonnement eau	19,09		
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>			
Abonnement eau			6,00
HT	19,09		6,00
TVA	1,05		0,60
TTC	20,14		6,60
	26,74		

facturation semestrielle

MONTANT T.T.C d'un mètre cube Tranche 1 = 1 à 25m3			
	EAU TVA 5,50%	ASST 10%	TVA
<u>Distribution de l'eau</u>			
Consommation	1,19000		
Préservation des ressources en eau	0,07270		
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>			
Consommation			1,16278
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)			0,15000
<u>Organisme Publics</u>			
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	0,27000		
HT	1,53270		1,31278
TVA	0,08430		0,13128
TTC	1,61700		1,44406
	3,06106		

MONTANT T.T.C d'un mètre cube Tranche 2 = au-delà de 25m3			
	EAU TVA 5,50%	ASST 10%	TVA
<u>Distribution de l'eau</u>			
Consommation	1,40000		
Préservation des ressources en eau	0,07270		
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>			
Consommation			1,16278
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)			0,15000
<u>Organisme Publics</u>			
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	0,27000		
HT	1,74270		1,31278
TVA	0,09585		0,13128
TTC	1,83855		1,44406
	3,28261		

Prix de référence 120 m3/an : 3,64€

MAJ suite délibération n°278-18 du 17/12/2018

Pour les logements collectifs dotés d'un compteur général, une prime fixe de **5,235€ par semestre** est appliquée à chacun des logements de l'immeuble.

Les termes fixes des redevances EAU et ASSAINISSEMENT sont appliqués à chacun des logements de l'immeuble.

Le volume semestriel de la première tranche est égal au produit du nombre de logements desservis par le réseau d'eau public par 25 m3.